

Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09

. présents : 07

. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mme Catherine VIEL, maire; M. Damien PHILIPPE, 1^{er} adjoint ; Mme Sophie GIOT, 2^{ème} adjointe ; Mme Marcelle CHOISNARD, M. Antoine COTTIN, Mme Sandrine LELEGARD, Mme Noëlle VIEL

Etaient absents excusés :

Etaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Secrétaire de séance : Mme Sophie GIOT est désignée secrétaire de séance

Délibération achat d'une boîte aux lettres pour la mairie

Le conseil s'accorde sur l'achat d'une boîte aux lettres à simple ouverture, la moins chère et autorise Mme le Maire à procéder à l'achat de celle-ci.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour

0 voix contre

0 abstention



La secrétaire de séance,

Sophie GIOT



Le Maire
Catherine VIEL



Commune de COLOMBIERES

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09

. présents : 07

. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mme Catherine VIEL, maire; M. Damien PHILIPPE, 1^{er} adjoint ; Mme Sophie GIOT, 2^{ème} adjointe ; Mme Marcelle CHOISNARD, M. Antoine COTTIN, Mme Sandrine LELEGARD, Mme Noëlle VIEL

Etaient absents excusés :

Etaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Secrétaire de séance : Mme Sophie GIOT est désignée secrétaire de séance

Délibération achat fournitures de bureau

Le conseil autorise Mme le Maire à acheter des fournitures de bureau à hauteur de 1000 € maximum (numéro de compte 6064), registre d'état civil compris.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour

0 voix contre

0 abstention



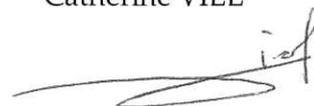
La secrétaire de séance,

Sophie GIOT



Le Maire

Catherine VIEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mme Catherine VIEL, maire; M. Damien PHILIPPE, 1^{er} adjoint ; Mme Sophie GIOT, 2^{ème} adjointe ; Mme Marcelle CHOISNARD, M. Antoine COTTIN, Mme Sandrine LELEGARD, Mme Noëlle VIEL

Etaient absents excusés :

Etaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Secrétaire de séance : Mme Sophie GIOT est désignée secrétaire de séance

Délibération signature devis pour reliure registre d'Etat-Civil

Deux devis ont été présentés :

- Atelier du patrimoine : 370,34 € pour les deux registres (soit 185,17 € par registre)

-SEDI : 585,76 € pour les deux registres (soit 292,88 € par registre)

Le conseil se prononce pour le devis s'élevant à 370,34 € et autorise Mme le Maire à engager la dépense.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour

0 voix contre

0 abstention

La secrétaire de séance,

Sophie GIOT



Le Maire,
Catherine VIEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mme Catherine VIEL, maire; M. Damien PHILIPPE, 1^{er} adjoint ; Mme Sophie GIOT, 2^{ème} adjointe ; Mme Marcelle CHOISNARD, M. Antoine COTTIN, Mme Sandrine LELEGARD, Mme Noëlle VIEL

Etaient absents excusés :

Etaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Secrétaire de séance : Mme Sophie GIOT est désignée secrétaire de séance

Délibération pour l'achat de cailloux

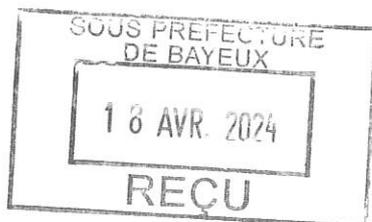
Mme le Maire demande l'autorisation pour acheter deux camions de cailloux de 20/40 pour un montant de 681,84€ par camion.

Mme le Maire est autorisée à engager et payer cette dépense.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

La secrétaire de séance,
Sophie GIOT



Le Maire,
Catherine



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Étaient présents :

Mme Catherine VIEL, maire; M. Damien PHILIPPE, 1^{er} adjoint ; Mme Sophie GIOT, 2^{ème} adjointe ; Mme Marcelle CHOISNARD, M. Antoine COTTIN, Mme Sandrine LELEGARD, Mme Noëlle VIEL

Étaient absents excusés :

Étaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Secrétaire de séance : Mme Sophie GIOT est désignée secrétaire de séance

Délibération prime pouvoir d'achat

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social territorial en date du 08 février 2024

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute annuelle ne dépassant pas 39000 euros sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3250 euros en moyenne par mois)

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers.

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €800 € (dans la limite du plafond de 800 € fixé par décret)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €700 € (dans la limite du plafond de 700 € fixé par décret)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	... 600 € (dans la limite du plafond de 600 € fixé par décret)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	... 500 € (dans la limite du plafond de 500 € fixé par décret)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € 400 € (dans la limite du plafond de 400 € fixé par décret)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €350 € (dans la limite du plafond de 350 € fixé par décret)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €300 € (dans la limite du plafond de 300 € fixé par décret)

La prime est versée en une fois avant le 30 juin 2024.

L'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention



La secrétaire de séance,

Sophie GIOT



Le Maire,

Catherine VIEL

Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09

. présents : 07

. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mme Catherine VIEL, maire; M. Damien PHILIPPE, 1^{er} adjoint ; Mme Sophie GIOT, 2^{ème} adjointe ; Mme Marcelle CHOISNARD, M. Antoine COTTIN, Mme Sandrine LELEGARD, Mme Noëlle VIEL

Etaient absents excusés :

Etaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Secrétaire de séance : Mme Sophie GIOT est désignée secrétaire de séance

Délibération création/suppression de poste adjoint technique

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique, en raison de l'ampleur des tâches de l'agent actuel

Le Maire propose à l'assemblée,

● **POUR LES FONCTIONNAIRES**

- **La création d'un poste d'adjoint technique**, permanent à temps non complet à raison de 05h00 semaine

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01er mai 2024

Filière : .Technique,

Cadre d'emploi : C,

Grade : .Adjoint technique:

- ancien effectif 2

- nouvel effectif 2

L'ancien poste à 02h semaine est donc supprimé.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

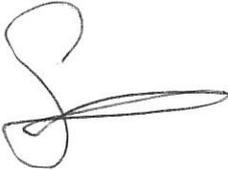
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6411

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

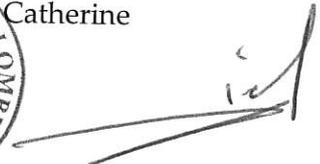
La secrétaire de séance,

Sophie GIOT



Le Maire,

Catherine



Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09

. présents : 07

. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mme Catherine VIEL, maire; M. Damien PHILIPPE, 1^{er} adjoint ; Mme Sophie GIOT, 2^{ème} adjointe ; Mme Marcelle CHOISNARD, M. Antoine COTTIN, Mme Sandrine LELEGARD, Mme Noëlle VIEL

Etaient absents excusés :

Etaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Secrétaire de séance : Mme Sophie GIOT est désignée secrétaire de séance

Délibération factures : UAMC, Maires de France, Réparation lave-vaisselle, Entretien haie communale

- Concernant le paiement de la facture UAMC (Union Amicale des Maires du Calvados) s'élevant à 135,32 €,

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Mme le Maire est autorisée à payer cette facture

- Concernant le paiement de la facture pour l'Association des Maires de France s'élevant à 45 €,

Il a été voté ce qui suit :

0 voix pour

6 voix contre

2 abstention

Mme le Maire n'est pas autorisée à payer cette facture

- Concernant le paiement de la facture à l'entreprise Froid 14 pour la réparation du lave-vaisselle s'élevant à 274,21 €,

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Mme le Maire est autorisée à payer cette facture

- Concernant le paiement de la facture pour la coupe d'une haie communale (M TOCQUET Régis) s'élevant à 400,80 €,

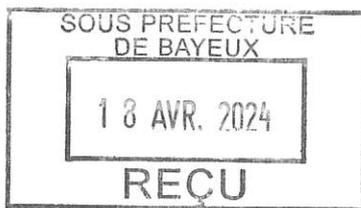
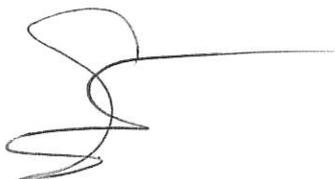
Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

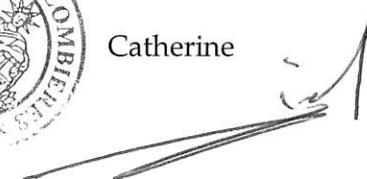
Mme le Maire est autorisée à payer cette facture

La secrétaire de séance,

Sophie GIOT



Le Maire,
Catherine



Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09

. présents : 07

. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Étaient présents :

Mme Catherine VIEL, maire; M. Damien PHILIPPE, 1^{er} adjoint ; Mme Sophie GIOT, 2^{ème} adjointe ; Mme Marcelle CHOISNARD, M. Antoine COTTIN, Mme Sandrine LELEGARD, Mme Noëlle VIEL

Étaient absents excusés :

Étaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Secrétaire de séance : Mme Sophie GIOT est désignée secrétaire de séance

Délibération subventions (Porte-drapeau, Comité des fêtes, voyages scolaires)

- Concernant le porte-drapeau, Mme le Maire propose d'augmenter la subvention, passant de 100 € à 150 €

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

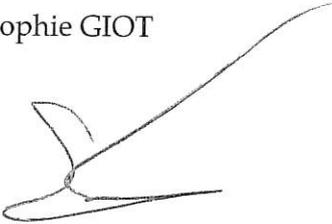
- Concernant le Comité des fêtes, Mme le Maire propose de renouveler la subvention s'élevant à 400 €

Il a été voté ce qui suit :

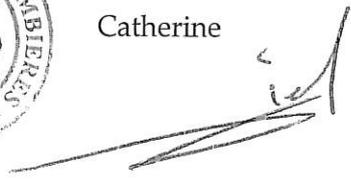
8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- Concernant les subventions allouées aux voyages scolaires des enfants de la commune, après débat, le conseil s'accorde à donner 25 € pour les enfants scolarisés à l'école primaire, puis 50 € pour les enfants scolarisés au collège.

La secrétaire de séance,
Sophie GIOT



Le Maire,
Catherine



Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09

. présents : 07

. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mme Catherine VIEL, maire; M. Damien PHILIPPE, 1^{er} adjoint ; Mme Sophie GIOT, 2^{ème} adjointe ; Mme Marcelle CHOISNARD, M. Antoine COTTIN, Mme Sandrine LELEGARD, Mme Noëlle VIEL

Etaient absents excusés :

Etaient absents non-excusés :

M. Claude ANTHEAUME

Mme Laura LORET (pouvoir à Mme Sophie GIOT)

Secrétaire de séance : Mme Sophie GIOT est désignée secrétaire de séance

Délibération achat pour commémorations

Les élus autorise Mme le Maire à engager la somme de 250€ alloués au financement des pots en lien avec les commémorations uniquement.

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour

0 voix contre

0 abstention

La secrétaire de séance,

Sophie GIOT



Le Maire,

Catherine

